



Gemeng
Bauschelt



Concept de Gestion des ressources



Rapport rédigé en collaboration avec
Yves **Moecher**
ymoecher@progroup.eu



Table des matières

Table des matières	3
0. Etat des lieux	4
1. Ambition	5
1.1. La feuille de ressources du cycle biologique	7
1.2. Le diamant de ressources du cycle technologique	8
1.3. Notre approche	8
2. Acteurs et Responsabilités	9
3. Infrastructure, taxes, subventions et achats publics	10
3.1. Système de collecte	10
3.2. Système de redevance pollueur-payeur	12
3.3. Construction, rénovation et développement urbain	14
3.4. Distribution de subventions aux associations	15
3.5. Achats publics et économie de fonctionnalité	15
3.6. Gestion de la propreté des espaces publics	17
4. Initiatives	18
4.1. 100 % événements verts par la commune	18
4.2. Développement d'une culture de réparation et de réemploi	18
4.3. Le gaspillage alimentaire	19
4.4. Systèmes réutilisables et utilisation en cascade	20
5. Sensibilisation	21
5.1. Sensibilisation interne en général	21
5.2. Sensibilisation externe en général	22
5.3. Comportement d'achat responsable	23
5.4. Systèmes réutilisables et en vrac	23
5.5. Zero Littering	24
5.6. Conception des produits et de leurs emballages	24
5.7. Construction et rénovation de logements privés	25
5.8. Sobriété énergétique et valorisation énergétique et matérielle	25



0. Etat des lieux

Les ressources naturelles s'épuisent. Aujourd'hui, l'humanité consomme l'équivalent d'une terre et demie afin de satisfaire ses besoins. **Cette consommation va tripler jusqu'en 2050** si, comme le prédit l'Organisation des Nations unies (ONU), la croissance mondiale continue sur sa lancée actuelle.

Le Grand-Duché de Luxembourg se présente en tant que leader dans la consommation de ressources – selon le fameux indicateur « **Earth Overshoot Day** », à l'heure actuelle, notre pays épuise toutes les ressources annuelles à sa disposition déjà en février.

- En d'autres mots : **si tous les habitants de la Terre vivaient comme les résidents luxembourgeois, il nous faudrait les ressources de 8 planètes afin de subvenir à nos besoins.**

L'analyse sur les déchets résiduels au Grand-Duché de Luxembourg (Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 2021/2022) conclut qu'aujourd'hui, il serait possible de valoriser 50 % des ressources du contenu de la poubelle grise. Ceci correspond à plus de 66 kg/p/an !

Face à cette situation alarmante, nous nous voyons forcés de remettre en question le système linéaire actuel « je prends – j'utilise – je jette » (« Make-Take-Waste ») et de ne pas nous contenter de la seule réduction de nos impacts négatifs.

En revanche, nous nous investissons dans la transition vers un modèle en cercle vertueux avec la création d'impacts positifs pour notre planète, tant sur l'être humain que sur la nature.

En guise de conclusion, la philosophie sous-jacente adoptée par ce concept de gestion des ressources et celle de l'économie circulaire, une approche holistique de la gestion des nutriments biologiques et technologiques, des flux énergétiques, des capacités régénératives de notre Terre ainsi que du bien-être humain.

Cadre national

Le concept de gestion des ressources suit les principes directeurs du Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR), ainsi que le paquet de loi dit « Offall a Ressourcëpak » publié le 9 juin 2022. L'objectif global concerne en premier lieu la protection de l'environnement, de biens culturels et de la santé humaine par la prévention et la réduction des effets nocifs dus aux déchets.

Dans ce contexte, ces cadres créent les bases pour une transition vers une économie circulaire, comprenant des lignes directrices ainsi que des mesures opérationnelles mesurables et temporellement définis.



1. Ambition



La législation actuelle adopte le concept de la hiérarchie des déchets qui priorise et illustre les mesures de gestion des déchets. Ce concept met en exergue 5 étapes fondamentales : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, la valorisation (notamment énergétique) et l'élimination (de déchets ultimes).

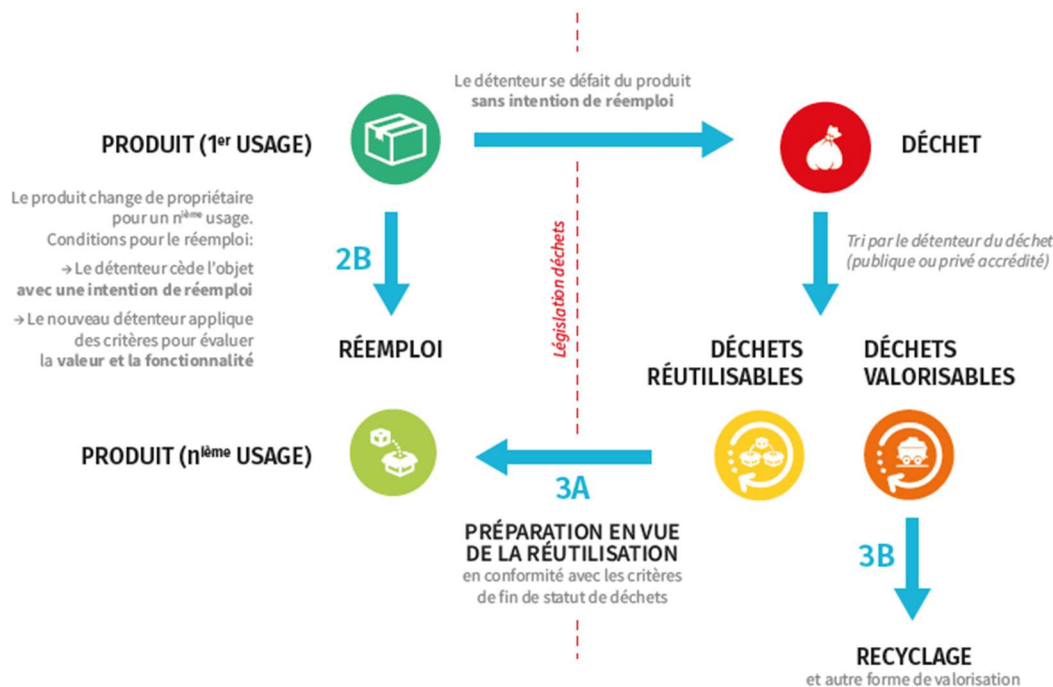
Dans ce contexte, il est particulièrement important de différencier le concept de « réemploi » et le concept de « réutilisation ».

- ▶ Le **réemploi** est défini comme « toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (*Stratégie Null Offall Lëtzebuerg, MECDD et +ImpaKT, 2020*). Dans ce cas de figure, le produit ou composant en question n'atteint jamais le statut de « déchet ».

Ces opérations comprennent les dons de matériel, ventes entre privés et professionnels ou autres actions qui engendrent un transfert de propriété et de responsabilité mais dans l'intention de l'utiliser pour un usage identique à celui pour lequel un certain bien a été conçu.

- ▶ La **préparation en vue de la réutilisation** concerne « toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement » (*Stratégie Null Offall Lëtzebuerg, MECDD et +ImpaKT, 2020*).
- ▶ Enfin, la **réutilisation** concerne les produits ou composants desquels le détenteur s'est défait sans intention de réemploi, qui ont été préparés en vue de la réutilisation et qui, par la suite, sont utilisés de nouveau. Ces produits ou composants ont atteint le statut de « déchet » lors de leur cycle d'utilisation par le détenteur.

Le réemploi et la réutilisation se différencient par l'intention du détenteur, qui soit donne à une certaine matière ou produit une seconde vie, soit le gère comme un déchet et s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi.



Cette réflexion met en évidence que le passage d'un matériau ou produit vers le statut de déchet ne dépend pas uniquement de ses propriétés physico-chimiques ou de sa fonctionnalité, mais bien de sa perception de valeur et d'utilité pour le détenteur.

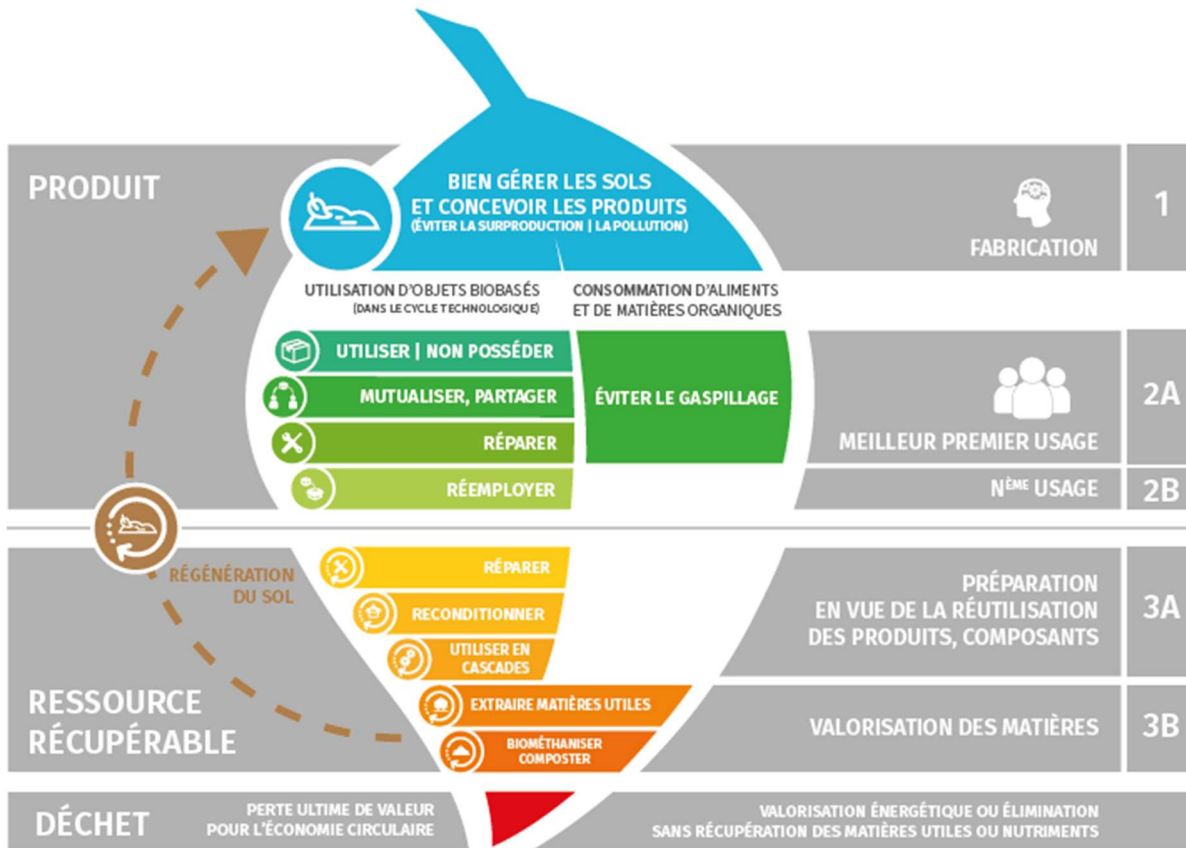
La prise de conscience de l'importance de la perception de valeur et de l'utilité des matériaux et produits ouvre de nombreuses pistes qui soutiennent notre ambition de nous rapprocher autant que possible d'un monde « Zéro-Déchets » :

- ▶ La **prise de conscience et un changement de mentalité** par rapport à la valeur et l'utilité des matières et produits ;
- ▶ La prise en compte des cycles biologique et technologique **dès la conception de nouveaux produits** ainsi que pour **l'organisation de la gestion des stocks et flux de matières** ;
- ▶ L'accélération de la conception d'objets de **qualité durables, facilement démontables et réparables** ;
- ▶ La mutualisation et le partage de ressources et de produits de qualité en **préconisant l'utilisation plutôt que la possession** ;
- ▶ La **collecte et le partage d'informations** sur la composition d'objets et la **traçabilité et la récupération** des produits, matériaux et nutriments.

Suite à cette réflexion, nous pouvons constater la nécessité d'abandonner la hiérarchie des déchets traditionnelle, qui s'avère incohérente avec ce concept de gestion des ressources, et de nous diriger vers le diamant (pour le cycle technologique) et la feuille (pour le cycle biologique) de ressources.



1.1. La feuille de ressources du cycle biologique



Dans le cycle biologique, les matériaux et produits sont **consommés** et restitués de manière plus ou moins directe dans la biosphère. Ils serviront comme **nutriments biologiques** à la régénération des écosystèmes.

Ici, l'accent est mis sur

- ▶ la gestion des matériaux **en cascades** et
- ▶ la **récupération** des nutriments et matières organiques pour la régénération de la biosphère.

Comme la nature nous fournit « gratuitement » nourriture, matériaux et autres services écosystémiques (purification de l'eau et de l'air...), cette régénération est essentielle afin de garantir notre santé et la santé de l'environnement.



1.2. Le diamant de ressources du cycle technologique



Dans le cycle technologique, les matériaux et produits sont **utilisés** pour la fabrication d'objets visant à satisfaire un besoin sur une durée d'utilité plus ou moins prolongée. À la fin du **cycle d'utilité**, les nutriments techniques sont soit

- ▶ récupérés comme ressource, soit
- ▶ restitués au milieu naturel sans causer des dégâts à la biosphère. Ceci est notamment le cas des ressources bio-basés qui ont été introduites dans le cycle technologique, comme le bois utilisé dans la construction d'une maison.

Dans cette catégorie, nous mettons l'emphase sur **la valeur intrinsèque des objets** (notamment l'énergie grise contenue, qui est l'énergie utilisée lors de la production) et l'ambition **d'éviter des flux trop rapides** afin de se concentrer sur une gestion durable des stocks, en prolongeant notamment le temps d'utilité d'objets à leur plus haut niveau de valeur.

La lignée pointillée marque un point de non-retour – dès qu'un produit ou matériel glisse en-dessous de cette ligne, il perd sa valeur de manière irréversible.

1.3. Notre approche

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas »

Prenant en considération cette réflexion autour d'une véritable gestion des ressources, il nous semble pertinent de mettre en évidence les 4 thématiques de la stratégie « Null Offall », une feuille de route concrète développée en grande partie par +ImpaKT pour le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

- ▶ Eise Buedem, eis Bëscher an eis Gewässer besser schützen an notzen (Mieux protéger et utiliser notre sol, nos forêts et nos plans d'eaux)



- Atteindre le "zero littering" et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels
- Valoriser au mieux nos aliments
- Récupérer les nutriments dans les biodéchets
- ▶ Eis Saache besser nutzen (Faire un meilleur usage de nos affaires et outils)
 - Concevoir pour un meilleur usage
 - Développer une culture de réparation et de réemploi
 - Transformer les centres de recyclage en centres de ressources (CRES)
- ▶ Eis Produkter sënnvoll apaken (Emballer judicieusement nos produits)
 - Emballer pour conserver les ressources
 - Promouvoir les emballages réutilisables et une distribution en vrac
 - Veiller à un recyclage de qualité élevée
- ▶ Eis Gebaier richteg op- an ofbauen (Construire et déconstruire nos bâtiments correctement)
 - Concevoir les bâtiments comme des dépôts de matériaux
 - Promouvoir des modes de construction évitant les excavations
 - Prolonger le cycle d'utilité des bâtiments
 - Créer des marchés pour les produits et matériaux de la déconstruction

Dans le cadre de ce concept de gestion des ressources, ces 4 piliers et la feuille de route y relative ont été déclinés dans des mesures concrètes et réalisables, ceci au travers 3 champs d'action différents :

- ▶ Infrastructure, taxes, subventions et achats publics ;
- ▶ Initiatives ;
- ▶ Sensibilisation.

2. Acteurs et Responsabilités

La commune assume sa responsabilité de bien mettre en œuvre ce concept de gestion des ressources au niveau communal et/ou régional, ce qui implique les étapes préparatoires et fondamentales suivantes :

- ▶ La définition des responsabilités par activité ;
- ▶ Le monitoring des indicateurs en vue de l'atteinte des valeurs cible ;
- ▶ La définition des chiffres clés pertinents ;
- ▶ L'adoption des principes et des thèmes pertinents du concept de gestion des ressources dans des réglementations contraignantes ;
- ▶ La sensibilisation des acteurs de la commune.



3. Infrastructure, taxes, subventions et achats publics

3.1. Système de collecte

Objectif

- ▶ Optimisation de l'attractivité et de la logistique de collecte.

Recommandation et statut

a. Garantir une offre de collecte de déchets attractive et régulière pour les divers acteurs de la commune.	Planifié	En cours	Terminé
b. Mettre à disposition des acteurs de la commune un calendrier de collecte attractif et facile à utiliser.	Planifié	En cours	Terminé
c. Promouvoir un service de rappel pour jour de collecte par notification push de l'application mobile « Mäin Offall ».	Planifié	En cours	Terminé
d. Pour les nouvelles constructions, imposer la prévision de surfaces de stockage suffisantes dans le règlement sur les bâtisses.	Planifié	En cours	Terminé
e. Elaborer d'un bilan des résultats de collecte de la commune et communication externe de ce bilan avec les valorisations et utilisations des fractions après la collecte.	Planifié	En cours	Terminé
f. Coordonner avec le SIDEC l'installation de poubelles publiques de tri sélectif pour les fractions majeures (Résiduel, Papier, PMC).	Planifié	En cours	Terminé

Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Volume bio collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume PMC collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume verre collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume papier/carton collecté sur base annuelle ;
- ▶ Volume total collecté sur base annuelle ;
- ▶ Proportion de déchets recyclés dans le volume total collecté ;
- ▶ Degré de raccordement à la poubelle bio ;
- ▶ Degré de raccordement à la poubelle verre ;
- ▶ Degré de raccordement à la poubelle papier/carton.



Description

La réorganisation de la collecte publique en 2019-2020 a permis à la commune de Boulaide d'optimiser la logistique de collecte, d'améliorer le tri des ressources, de mieux sensibiliser les ménages et de profiter d'un système uniforme appliqué parmi toutes les communes membres du SIDEC.

Aujourd'hui, différents systèmes de collecte et de traitement des déchets sont proposés. Ainsi la commune de Boulaide propose la collecte sélective du type porte-à-porte auprès des ménages pour le/les :

- ▶ Déchets organiques / biodéchets ;
- ▶ Verre creux ;
- ▶ Papiers et cartons ;
- ▶ Valorlux (bouteilles PET, flacons PEHD, conserves métalliques (acier ou alu), cartons à boissons composites type Tetrapak) ;
- ▶ Déchets encombrants (sur demande)
- ▶ Déchets ménagers résiduels.

Les poubelles étant équipées d'un transpondeur, le système identifie le détenteur de la poubelle lors de du vidage. Ces données sont synthétisés et permettent un suivi précis et l'application correcte de la tarification.

Sur demande, une collecte de déchets encombrants, ferrailles, déchets d'équipements électriques, SDK, vieux vêtements et déchets problématiques est également offerte sur demande au niveau trimestriel.

En outre, un centre de collecte des déchets verts est à disposition à Baschleiden.

Les ménages de la commune de Boulaide peuvent également fréquenter les 4 centre de ressources exploités par le SIDEC à Diekirch-Fridhaff, Mersch, Lentzweiler et Redange-sur-Attert qui sont ouverts 5 jours par semaine, ainsi que le centre de recyclage régional à Wiltz, exploité par la commune de Wiltz en coopération avec le SIDEC, qui est ouvert les samedis. Ces centres acceptent plus de 30 fractions différentes provenant des ménages.

2 Centres de compostage à Diekirch-Fridhaff et Angelsberg exploités par le SIDEC sont également accessibles.



3.2. Système de redevance pollueur-payeur

Objectif

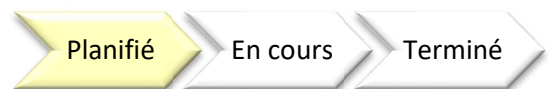
- ▶ Réduire le volume de déchets résiduels produits par les acteurs de la commune.

Recommandation et statut

a. Instaurer un système de redevance en fonction des vidages de déchets produits selon la taille du récipient avec un effet incitatif pour promouvoir la collecte sélective et la réduction des déchets ménagers.



b. S'engager pour l'instauration d'un système de redevance « pollueur-payeur » en fonction du kg de déchets produits avec un effet incitatif pour promouvoir la collecte sélective et la réduction des déchets ménagers.



Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Volume de déchets résiduels collecté en kg/habitant ;
- ▶ L de poubelles de déchets ménagers résiduels vidés.

Description

La réorganisation de la collecte publique en 2019-2020 a introduit une tarification incitative en laissant à l'usager le choix du nombre de vidages de sa poubelle. Elle est constituée d'une taxe fixe en fonction du volume des poubelles pour déchets ménagers résiduels ainsi qu'une taxe applicable par vidage effectué.

3.2.1. Taxe de récipient

Pour la commune de Boulaide à la date et l'heure de rédaction de ce concept (suivant le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés voté le 03/10/2019 et modifié le 24/07/2020), la taxe fixe pour la poubelle de déchets ménagers résiduels suit la tarification suivante :

taxe fixe en € par volume de poubelle								
60 l	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l	770 l	1.100 l
86 €	106 €	147 €	203 €	245 €	332 €	540 €	630 €	900 €

En plus de la poubelle de déchets ménagers résiduels payante, la commune de Boulaide met à disposition une poubelle gratuite par fraction (60 l biodéchets, 120 l papier/carton, 120 l verre creux) sur demande. De même, tout le monde peut utiliser le sac bleu Valorlux et ainsi réduire de manière significative la part des emballages dans les déchets résiduels.

3.2.2. Taxe de vidage

Le vidage est proposé sur base bimensuelle et la taxe de vidage suit est fixé selon le volume de la poubelle de déchets ménagers résiduels selon la logique suivante :



taxe par vidage en € par volume de poubelle								
60 l	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l	770 l	1.100 l
1.73 €	2.14 €	2.97 €	3.90 €	4.95 €	6.68 €	10.88 €	12.70 €	18.14 €

Les poubelles à quatre roues peuvent bénéficier de vidages supplémentaires, facturées à 0,065€ par litre de poubelle vidangée.

3.2.3. Autres taxes

D'autres taxes concernent les sacs-poubelle pour déchets ménagers résiduels (3,60 €, un prix qui inclue la collecte et le traitement des déchets) et la collecte à domicile de déchets encombrants et ferraille (0,35 € par kg de déchets enlevés).

Le règlement-taxi actuel se trouve sur la page web de l'administration communale de Boulaide (www.boulaide.lu).

3.2.4. Résultats préliminaires

L'analyse des données 2019-2021 montre que, suite à la réorganisation de la collecte publique par le SIDEC, les quantités totales de déchets ménagers résiduels à travers les communes membres a diminué de 39,78 %, respectivement de 249t à 150t.

Cette réduction en partie compensé par l'augmentation de biodéchets collectés en porte à porte de 72t qui sont proprement valorisés via leur filière respective.

Par rapport à la quantité totale collectée en porte-à-porte avant la réorganisation de la collecte publique, on peut donc noter une réduction de 27t (-10,91%).

3.2.5. Les prochaines étapes

L'ambition de ce concept de ressources 2030 est d'encore améliorer ces résultats, d'offrir plus de transparence sur le poids des déchets produits et valorisés par ménage et de leur donner les clés en main afin d'optimiser leurs résultats respectifs.

Il serait opportun d'adapter le système actuel, qui est basé sur la taille des récipients et la fréquence des vidages par un système de taxation de déchets basé sur le volume de déchets en kg produit par ménage.

La concrétisation d'un tel système nécessiterait, entre autres, un système de pesage intégré dans les camions de collecte qui, combinés avec le système d'identification, transmettrait ces informations en temps réel à un système de suivi central sur lequel se baserait la facturation finale par ménage ou par résident d'un bâtiment résidentiel.

En termes de communication, un tel système devrait être bien communiqué avec les avantages concrets pour les ménages (bénéfices concrets pour les ménages qui parviennent à minimiser les déchets ménagers résiduels produits en kg) et leur permettre de suivre, vidage après vidage, leurs chiffres afin de bien comprendre les montants facturés et d'identifier les pistes d'amélioration.

La commune de Boulaide, ayant une mainmise limitée sur cette offre qui est gérée par le SIDEC, doit de leur côté s'engager pour la mise en œuvre de cette adaptation via de son investissement et sa représentation dans le SIDEC.



3.3. Construction, rénovation et développement urbain

Objectif

- ▶ Mettre en œuvre de manière exemplaire les projets de construction, de rénovation et de développement urbain.

Recommandation et statut

a. Offrir des subventions communales pour les nouvelles constructions durables et pour la rénovation énergétique de bâtiments existants.	Planifié	En cours	Terminé
b. Intégrer une réflexion sur la réutilisation des infrastructures existantes et de concepts modulaires/adaptables dans la planification de nouveaux bâtiments.	Planifié	En cours	Terminé
c. Intégrer une réflexion sur la déconstruction sélective dans les projets de déconstruction de la commune.	Planifié	En cours	Terminé
d. Intégrer un ou plusieurs experts Cradle to Cradle (C2C) ¹ et/ou en économie circulaire dans les projets de construction.	Planifié	En cours	Terminé
e. Évaluer quantitativement de la circularité des bâtiments construits par la commune (exemple : Indice de circularité).	Planifié	En cours	Terminé
f. Intégrer dans les PAP une réflexion sur les terres d'excavation (guide de l'AEV « Besser planen, weniger baggern »).	Planifié	En cours	Terminé
g. Intégrer les concepts de dépôts de matériaux dans les règlementations communales (Règlement sur les bâtisses).	Planifié	En cours	Terminé
h. Réduire le nombre d'emplacements de parking pour voitures demandé par surface construite et définir un maximum.	Planifié	En cours	Terminé
i. Subsidier des projets employant des matières et composants secondaires.	Planifié	En cours	Terminé

¹ Cradle to Cradle est une philosophie de conception reposant sur le principe que les déchets doivent être entièrement et indéfiniment réutilisables ou neutres pour l'environnement.



3.4. Distribution de subventions aux associations

Objectif

- Convertir les acteurs de la commune en acteurs de transition vers une économie circulaire.

Recommandation et statut

a. Elaborer d'une charte de durabilité, d'événements verts ou similaire s'orientant aux programme « Green Events ».	Planifié	En cours	Terminé
b. Lier la distribution de subventions à la mise en œuvre d'une charte de durabilité, d'événements verts ou similaire.	Planifié	En cours	Terminé
c. Introduire des subventions pour l'achat de produits répondant aux critères de l'économie circulaire.	Planifié	En cours	Terminé

Description

Afin d'imaginer les « fêtes de demain » et d'engager les acteurs de la commune à s'activer dans la transition vers une économie circulaire, la commune pourrait offrir une récompense aux acteurs qui agissent conformément aux objectifs de la commune dans le cadre du Pacte Climat.

Dans ce contexte, la commune pourrait proposer de nombreuses subventions aux acteurs de la commune qui peuvent en profiter sous condition qu'ils signent une charte de durabilité, charte d'événements verts ou similaire avec la commune, se focalisant sur des champs d'action précis, comme la consommation d'énergie, la mobilité, les achats, les manifestations et la sensibilisation interne et externe.

3.5. Achats publics et économie de fonctionnalité

Objectif

- Rendre les marchés publics au service de l'économie circulaire.

Recommandation et statut

a. Étudier, lors des achats publics, la possibilité et l'intérêt de souscrire des contrats du type « Product as a Service » (PaaS) qui soutiennent un modèle circulaire ou effectuer les achats conjointement avec d'autres communes.	Planifié	En cours	Terminé
b. Intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics (la recyclabilité, la réparabilité, la présence de substances toxiques, le potentiel	Planifié	En cours	Terminé

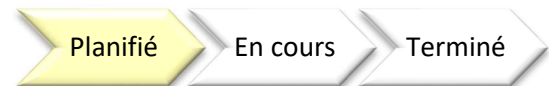


de réchauffement climatique, la consommation énergétique ou en eau).

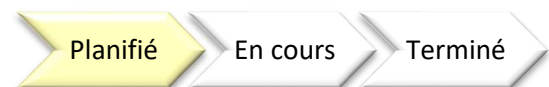
- c. Mise à disposition d'outils partagés pour événements publics (exemple : « Rullspull » de SIDEC, cuisine mobile...).



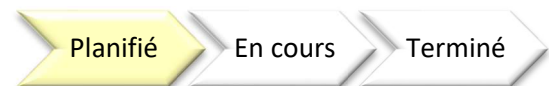
- d. Installer des dispositifs et équipements d'économie d'eau (distributeurs d'eau, capteurs d'arrêt aux robinets/douches, urinoirs sans eau ou à l'eau de pluie).



- e. Faciliter la création de jardins communautaires (par exemple en mettant à disposition le terrain).



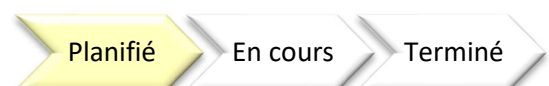
- f. Utiliser du bois local (exemple : « Holz vun Hei ») pour le mobilier et d'autres constructions en bois dans la commune.



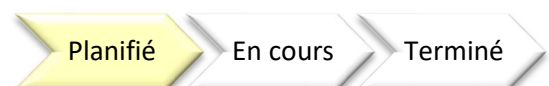
- g. Promouvoir les offres de services partagés existants sur le territoire (FLEX, ...).



- h. Mise à disposition d'une page de réservation des salles communales et du matériel partagé (exemple : Assiettes, couverts) sur le site web.



- i. Exiger une évaluation des coûts totaux de possession (CTP) et minimiser ces coûts dans le cadre des achats publics.



Description

La commune s'engage à favoriser la souscription aux contrats du type **Product as a Service (PaaS)** qui soutiennent un modèle circulaire au lieu de l'achat de produits, et de sensibiliser les acteurs de la commune à faire partie de cette même réflexion. Ce modèle est notamment implémenté aux endroits où ceci fait du sens, comme dans la gestion des imprimantes. Dans le cadre du modèle PaaS :

- ▶ la vente du produit est remplacée par la souscription à un service qui répond aux mêmes besoins que le produit de base ;
- ▶ L'entreprise qui offre ce service sera responsable des produits et services offerts dans le cadre d'un tel contrat et
- ▶ sera responsable de sa reprise, du réemploi ou de la réutilisation des produits.






3.6. Gestion de la propreté des espaces publics

Objectif

- Atteindre le « zero littering² » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels.

Recommandation et statut

a. Multiplication des cendriers, notamment sur les poubelles publiques, afin de favoriser la collecte.	
b. Augmenter et renforcer de l'application d'amendes contre le « Littering ».	
c. Sensibiliser par rapport à l'introduction de systèmes de reprise des emballages dans le cadre de la nouvelle loi déchets.	

Indicateur(s) recommandé(s) :

- Proportion des arrêts de bus équipés avec un cendrier.

Description

La commune s'engage à définir des espaces de référence (p.ex. places publiques, tronçons de routes...) pour tester les résultats des mesures mises en œuvre actuellement et dans le futur.

² Le littering est le fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues.



4. Initiatives

4.1. 100 % événements verts par la commune

Objectif

- Réduction de l'empreinte écologique des événements organisés par la commune.

Recommandation et statut

- a. Respecter la check-list « Green Events » dans la mesure du possible pour les événements organisés par la commune.



Indicateur(s) recommandé(s) :

- Proportion des événements de la commune cohérent avec les critères de la check-list « Green-Events ».

Description

La commune s'engage à rendre leurs événements plus responsable en offrant des systèmes réutilisables et en effectuant des achats responsables. Ceci a notamment été reflété par l'organisation du Waasserfest 2022 selon les critères du programme « Mir engagéieren eis ».

4.2. Développement d'une culture de réparation et de réemploi

Objectif

- Prolongation de la durée d'utilité d'objets et de matières.

Recommandation et statut

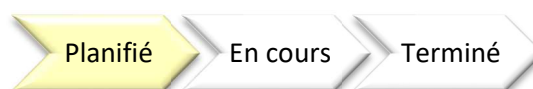
- a. Inciter l'organisation d'événements ponctuels visant le réemploi et la réparation avec les acteurs de la commune (exemples : Repair Café, visites de bâtiments circulaires...).



- b. Promouvoir les offres « Second-Hand » ou bourses d'échange.



- c. Consolider, publier et promouvoir un registre d'acteurs pouvant fournir des services de réparation et de réemploi (exemple : [Flécken a Léinen](#), Upcycling, Mobile Bag, Second Hand).



Indicateur(s) recommandé(s) :

- Nombre de participants / objets réparés lors des événements ponctuels visant le réemploi et la réparation ;
- Nombre d'acteurs disponibles dans le registre d'acteurs.



Description

La commune organise des événements ponctuels tel que le marché aux puces le 18/05/2023 ou un Repair Café le 29/04/2023 à Surré et sensibilise par le biais d'actions de tiers comme l'Action « ReUse – School » du SIDEDEC, visant la promotion du réemploi de catégories de produits spécifiques.

L'idée des Repair Cafés est de mettre à disposition les outils, le matériel et l'expertise nécessaire pour faire toutes les réparations possibles et imaginables.

Concrètement, le Repair Café est un événement ponctuel qui permet aux gens d'apporter des objets en mauvais état et de se faire conseiller et accompagner dans la réparation de ces objets par des experts bénévoles qui ont des connaissances et compétences de réparation dans des domaines différents, y compris la mise à disposition du matériel et des outils de réparation nécessaires.

A travers cette expérience ludique et gratifiante, cette initiative vise contribuer à un changement de mentalité, d'apprendre aux gens à redécouvrir la valeur des ressources qu'ils possèdent et à réduire la consommation de matières premières et de l'énergie nécessaire à la fabrication de nouveaux produits.

4.3. Le gaspillage alimentaire

Objectif

- ▶ Réduire le volume d'aliments non-utilisés.

Recommandation et statut

a. Organisation d'événements visant la réduction du gaspillage alimentaire.	Planifié	En cours	Terminé
b. Organisation de cours ou de formations publiques sur la production et la réutilisation de compost à la maison.	Planifié	En cours	Terminé
c. Lancement d'actions utilisant le logo « Antigaspi ». répondant aux critères d'utilisation du Logo.	Planifié	En cours	Terminé
d. Promouvoir la mise en place des bourses, d' « Antigaspi-Frigo » ou distributions d'aliments non utilisés, « hors normes » ou proches des dates limites de consommation (DLC) et de durabilité minimale (DDM).	Planifié	En cours	Terminé

Description

Sachant qu'un tiers des aliments produits au niveau mondial sont gaspillés (*Antigaspi.lu, 2022*), la commune renforce ses efforts dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci par le biais de l'organisation d'actions spécifiques, comme par exemple l'action Oppe Bongerten/« Gielt Band » et la participation au Pacte de Solidarité antigaspi.lu.



Grâce à l'organisation plus responsable du « Waasserfest 2022 » en rejoignant le programme « Mir engagéieren eis », une réflexion a été faite sur la réduction du gaspillage alimentaire lors des événements de la commune.

4.4. Systèmes réutilisables et utilisation en cascade

Objectif

- Promouvoir des systèmes d'emballage réutilisables et une distribution en vrac.

Recommandation et statut

a. Utilisation de carafes et de fontaines d'eau au sein de la commune et lors des réunions internes.	Planifié	En cours	Terminé
b. Rejoindre des systèmes réutilisables (exemple : Refill Lëtzebuerg).	Planifié	En cours	Terminé
c. Mise en œuvre d'un plan d'action pour l'utilisation régionale en cascade de la biomasse.	Planifié	En cours	Terminé
d. Installation de fontaines d'eau potable gratuites aux endroits stratégiques de la commune.	Planifié	En cours	Terminé

Indicateur(s) recommandé(s) :

- Proportion des villages de la commune équipés d'une fontaine d'eau potable publique.

Description

Dans l'ambition d'utiliser nos ressources de manière efficace et durable, la commune s'engage dans l'utilisation en cascade de nos matières. Aujourd'hui, la biomasse est souvent directement utilisée pour la production d'énergie – ceci présente un gaspillage de ressources autant plus tragique dans notre monde de ressources finies.

Le principe d'utilisation en cascade permet de résoudre cette problématique en offrant à la biomasse une utilisation en plusieurs étapes, ne permettant une récupération d'énergie après un nombre donné d'utilisations matérielles. "

L'exemple type est le bois, qui pourrait après extraction être utilisé dans la construction (exemple : charpentes, poutres..), puis en tant que panneau d'isolation et en fin de cycle pour la revalorisation énergétique.



5. Sensibilisation

La sensibilisation présente une étape fondamentale visant à modifier durablement les habitudes et pratiques des acteurs de la commune et d'atteindre les objectifs susmentionnés.

La commune sensibilise ses divers publics à travers une multiplicité de canaux de communication, nécessaire afin de toucher le plus grand nombre :

- ▶ les canaux digitaux (site web, réseaux sociaux, vidéos/spots, application Android/iPhone, publications en lignes) ;
- ▶ les canaux physiques (calendrier des déchets, stickers sur les poubelles, affiches, publications papier, affichage dans les lieux de rencontre) ;
- ▶ l'événementiel (Repair café, économie de partage, sessions d'information, Grouss Botz) ;
- ▶ les formations (workshops pour enfants et adultes) ;
- ▶ les coopérations et multiplicateurs (Gielt Band, organismes de valorisation de ressources),

et sur des thématiques variées :


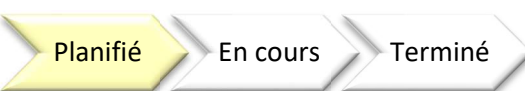
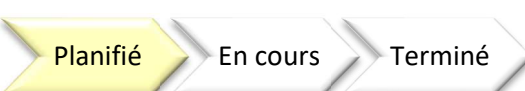
- ▶ les bonnes pratiques de prévention des déchets ;
- ▶ le tri des déchets ;
- ▶ le gaspillage alimentaire ;
- ▶ le potentiel des ressources et l'économie circulaire ;
- ▶ l'offre commerciale présente (vrac, achats responsables) ;
- ▶ les outils mis à disposition par la commune ;
- ▶ les événements organisés,

5.1. Sensibilisation interne en général

Objectif

- ▶ Optimiser la gestion des ressources au sein de l'administration.

Recommandation et statut

a. Renouvellement du label de qualité SuperDrecksKëscht fir Betriber à la commune.	
b. Mise en place d'un guide interne de gestion des ressources ou d'affiches de tri de déchets sur les poubelles.	
c. Intégrer les sujets d'économie circulaire ou la gestion de déchets dans le plan de formation des collaborateurs de la commune.	


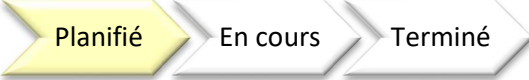





5.2. Sensibilisation externe en général

Objectif

- ▶ Optimiser la gestion des ressources au sein de l'administration.

Recommandation et statut

a. Partage et promotion des messages, outils et offre pédagogique de sensibilisation existants et développés par le SIDEDEC .	
b. Intégration d'un guide de tri, d'un guide du centre de recyclage, du calculateur des coûts de collecte (SIDEDEC) ou similaire dans le plan de communication annuel.	
c. Organisation de visites pédagogiques et publiques aux diverses installations de traitement et de tri de déchets du SIDEDEC.	
d. Encourager auprès des écoles, maison relais et autres institutions pédagogiques (communales/régionales) l'intégration de cours dans la thématique de l'économie circulaire (exemple : Musée du Déchet , Nachhaltigkeit macht Schule...).	
e. Encourager auprès de/des écoles, maison relais et autres institutions pédagogiques (communales ou régionales) l'intégration du SIDEDEC Infotainer dans l'offre pédagogique.	

Indicateur(s) recommandé(s) :

- ▶ Nombre de / portée des communications et actions de sensibilisation visant l'économie circulaire et / ou la gestion des ressources ;
- ▶ Nombre de visiteurs aux diverses installations de traitement et de tri de déchets du SIDEDEC.



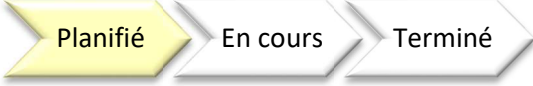


5.3. Comportement d'achat responsable

Objectif

Promotion de systèmes privilégiant l'usage à la vente de produits.

Recommandation et statut



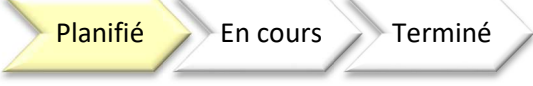
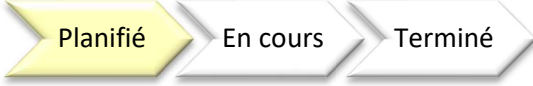

a. Encourager auprès des citoyens la mutualisation des espaces et des équipements, notamment en créant des lieux et des événements où ces initiatives peuvent prendre place.	
b. Sensibiliser les citoyens sur les critères de durabilité à considérer lors de leurs achats (la recyclabilité, la réparabilité, la présence de substances toxiques, le potentiel de réchauffement climatique, la consommation énergétique ou en eau).	
c. Elaboration et publication d'une liste de magasins proposant des produits répondant aux critères de l'économie circulaire (exemple : Label Cradle2Cradle, Perma Ferme du Poncelet. Pure – C'est Biotiful, Ferme des 2 Fontaines...)	

5.4. Systèmes réutilisables et en vrac

Objectif

- Promouvoir des systèmes d'emballage réutilisables et une distribution en vrac.

Recommandation et statut

a. Mettre à disposition des acteurs de la commune des systèmes réutilisables (exemple : gobelets réutilisables, assiettes...).	
b. Promouvoir et soutenir des systèmes réutilisables et/ou consignés existants (exemple : Bicherbus, Ecobox , Luloop).	
c. Distribuer l'eau du robinet lors des événements publics de la commune.	
d. Encourager les acteurs de l'HORECA de la commune de proposer de l'eau potable à leurs clients (p.ex. « Klima-Karaff » dans la commune de Walferdange).	
e. Lancer des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les systèmes d'emballage réutilisables et la distribution en vrac.	



5.5. Zero Littering³

Objectif

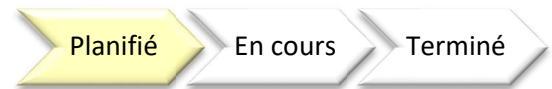
- ▶ Atteindre le « zero littering » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels.

Recommandation et statut

- a. Sensibilisation par rapport au « Littering » au travers des canaux de communication de la commune.



- b. Utilisation des canaux de sensibilisation pour la collecte de données et le soutien des initiatives phares dans le « Zero Littering » (p.ex. le mouvement « Litterati » ou « Pickitup »).



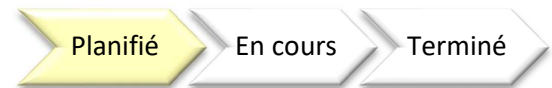
5.6. Conception des produits et de leurs emballages

Objectif

- ▶ Soutien des initiatives permettant un meilleur usage des objets et matières.

Recommandation et statut

- a. Publication d'informations quant aux sujets d'obsolescence programmée, indices de réparabilité et d'autres sujets ayant trait à la bonne conception de produits.



Description

Pendant que les moyens des communes luxembourgeoises pour agir sur la conception des produits importés sont limités, elles peuvent implémenter d'autres mécanismes permettant d'éviter certains types d'obsolescence et de promouvoir un meilleur usage pour les produits fabriqués au Luxembourg.

³ Veuillez trouver la définition de l'expression « Littering » sous le point 173.6



5.7. Construction et rénovation de logements privés

Objectif

- Mettre en œuvre de manière exemplaire les projets de construction et de rénovation privés.

Recommandation et statut

a. Distribution d'un dossier d'assistance aux futurs maîtres d'ouvrage.	Planifié	En cours	Terminé
b. Mise à disposition d'une « Checklist PAP » avec des critères d'économie circulaire à intégrer dans les instruments de planification lors de projets de constructions privés.	Planifié	En cours	Terminé
c. Promouvoir le développement de la standardisation et la préfabrication dans la rénovation de bâtiments.	Planifié	En cours	Terminé
d. Promouvoir et soutenir des initiatives pour une réutilisation des terres d'excavation (exemple : transformation en matériaux de construction).	Planifié	En cours	Terminé

5.8. Sobriété énergétique et valorisation énergétique et matérielle

Objectif

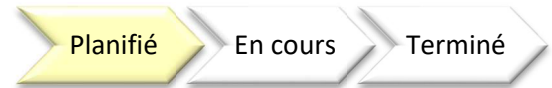
- Minimiser le volume de déchets revalorisables soumis à une opération de valorisation énergétique et optimiser leur revalorisation.

Recommandation et statut

a. Promouvoir l'action « Gielt Band »	Planifié	En cours	Terminé
b. Sensibiliser les acteurs de la commune sur la collecte et la valorisation des déchets et biodéchets.	Planifié	En cours	Terminé
c. Animer les stations d'épuration à utiliser les gaz d'épuration et la chaleur résiduelle des stations d'épuration et des égouts et à évaluer la revalorisation des boues d'épuration dans le sens de l'économie circulaire.	Planifié	En cours	Terminé
d. Identifier les barrières à l'utilisation des bio-poubelles et cibler la communication sur ces barrières identifiées.	Planifié	En cours	Terminé



- e. Sensibiliser les acteurs de la commune sur l'expo « Antigaspi » pouvant être louée auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.



- f. Motiver les acteurs de la commune à suivre des formations « [Antigaspi](#) » (qui sont proposées par exemple par Signa, Antigaspi.lu...).



Description

Selon l'analyse des déchets ménagers 2021/2022 du MECDD, la proportion des biodéchets dans la poubelle grise s'élève à 28,1 % et environ 52 % des déchets produits (y inclus papier/carton et plastiques) seraient revalorisables.

Les déchets ménagers résiduels sont prétraités dans l'installation de prétraitement au Fridhaff. Dans une première étape, les déchets incommodes sont enlevés (2 %) suivi par la fraction à haut pouvoir calorifique qui est récupérée (25 %) et valorisée énergétiquement à l'usine d'incinération du SIDOR à Leudelage.

L'étape suivante enlève les déchets ferreux (environ 3%). Pendant l'étape ultime dans l'installation biologique, des microorganismes alimentés de lixiviat et d'air décomposent les éléments organiques de la fraction fine ce qui entraîne une perte du poids, respectivement du volume, des déchets traités.

Après 6 semaines de traitement, la matière organique largement décomposée est mise en décharge au Muertenhaff.

Dans le cadre de ce concept, la commune souhaite promouvoir la minimisation de la fraction biologique dans les déchets ménagers résiduels afin de promouvoir son traitement approprié dans sa filière respective dans les installations de compostage du SIDEC, visant la création d'un produit de haute valeur et l'élimination des déchets dans le processus.